



PROVINCE de QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-THÈCLE

## AVIS PUBLIC

**Extrait du Règlement 220-2004 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation**

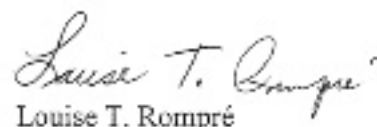
(Une copie intégrale du règlement est disponible sur le site web de la municipalité)

La Municipalité de Sainte-Thècle accorde un remboursement de taxes à tout propriétaire d'une unité d'évaluation, située à l'intérieur du périmètre urbain, sur laquelle aucun bâtiment principal n'est construit, lorsque ce propriétaire y construit un nouveau bâtiment principal. Un remboursement de taxes est également accordé à tout propriétaire d'un bâtiment déjà construit et situé à l'intérieur du périmètre urbain, lorsque ce propriétaire y effectue la construction d'un nouveau bâtiment, un agrandissement ou des travaux de rénovation majeurs. Dans tous les cas, le propriétaire ne peut avoir droit au remboursement de taxes que si les travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation entraînent une augmentation de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la municipalité supérieure à 50,000 \$. Ce remboursement de taxes a une durée de 5 ans et vise uniquement la taxe foncière générale sur la valeur imposable du bâtiment.

Sans restreindre toutes autres conditions prévues au règlement, le versement de l'aide financière est conditionnel à ce que :

- a) un permis de construction et/ou un certificat d'autorisation et/ou un permis de lotissement, le cas échéant, a été émis par l'officier autorisé de la municipalité préalablement à l'exécution des travaux;
- b) les travaux ont été effectués en conformité au permis émis et de toutes les dispositions des règlements de zonage, de construction et autres règlements d'urbanisme de la municipalité et de la M.R.C. de Mékinac, s'il y a lieu;
- c) la construction du bâtiment, l'agrandissement ou la rénovation, le cas échéant, est terminée dans les 365 jours suivant l'émission du permis.

Pour des informations supplémentaires, appelez au **418-289-2070** ou rendez-vous au bureau municipal, 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle

  
Louise T. Rompré  
Secrétaire-Trésorière